

**PROCES VERBAL  
de la séance du 5 février 2009**

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
131	131	75	64	11

Etaients présents :

WEBER Jean-Paul  
KIFFER Edmond  
CHRISTNACKER Daniel  
GEORGES Gérard  
ZORDAN Jean  
MEYER Charles

Membres du Bureau :

Président DEROUALLE Louis 4e assesseur  
2e vice-président MARTIN Jean-Eric 5e assesseur  
3e vice-président VILLEMORTI Marcel 6e assesseur  
1er assesseur WANT Patrick 7e assesseur  
2e assesseur KRIER Roland 8e assesseur  
3e assesseur

Etaients présents :

Délégués titulaires

EVRARD Yannick	ABONCOURT	COMPE Patrick	LOMMERANGE
NOAL Frédéric	ALGRANGE	BAYARD Richard	MALLING
HENRY Eric	ANGEVILLERS	KICHENBRAND Michel	MANDEREN
BOUZENDORFFER Robert	APACH	RIEFFEL Laurent	METZERVISSE
PIOVANO Lucien	AUDUN-LE-TICHE	TINNES Jean-Paul	MONTENACH
PITUELLO Henri	AUMETZ	TIRLICIEN Roger	MOYEUUVRE-GRANDE
CAFFENNE Henri	BERTRANGE	HUMBERT Marcel	NILVANGE
GIORGINI Gérard	BOULANGE	STOCHMEL Denis	OTTANGE
FILLMANN Alain	BOUSSE	GAVAZZI Angel	OTTANGE
KOWALCZYK Pierre	BOUSSE	CHAUMIER Claude Eric	LOUDRENNE
SCHLINCKER Bernard	BUDING	SCHOSSELER Sébastien	RANGUEVAUX
SCHARFF Jean-Claude	ELZANGE	BORDONNE Marie-Pierre	REMEILING
MATHIS Marguerite	FLASTROFF	LEIDIG Armand	RETEL
PHILIPPS Alain	FLORANGE	WEILER Jean-Paul	ROSSELANGE
PASQUALETTO Roméo	FLORANGE	BRUZZESE Antonio	ROSSELANGE
GARDIN Lino	FLORANGE	HELMER Marie-Rose	RURANGE-LES-THIONVILLE
MAOUCHI Fatah	FONTOY	MELI Dominique	THIONVILLE
VILLARRUBIA Elvire	GUENANGE	NOLLER Philippe	THIONVILLE
SOMMEN Christian	HALSTROFF	DELUY Georges	THIONVILLE
DEL PIZZO André	HAUTE-KONTZ	PHILIPPE Marie-Françoise	THIONVILLE
DUPE Alain	HAYANGE	CAZALET Alain	TRESSANGE
GUBERNATOR Roger	HOMBOURG-BUDANGE	PRATI Laurette	VECKRING
MARQUET François	ILLANGE	WEYANT Arsène	VITRY-SUR-ORNE
MENEGOZ Michel	KEMPLICH	FILBING Michel	VITRY-SUR-ORNE
FOETZ Marc	KLANG	MAUFAY Fabrice	VOLSTROFF
BECKER Patrick	KUNTZIG	BECKER Jean-Claude	WALDWEISTROFF
RICCI Françoise	LAUNSTROFF		

Délégués suppléants :

ZINS Clément	CONTZ-LES-BAINS	EPIFANI Jean-Noël	RURANGE-LES-THIONVILLE
STEICHEN Christian	FAMECK	PRUVOST Bernard	TERVILLE
GRASSER Patrick	ILLANGE	ENGELMANN Danielle	YUTZ
KAISER Jean-Marie	KERLING-LES-SIERCK	DILLIER Yves	YUTZ
WEHR Denis	MERSCHWEILLER	THIRIA Jean-Michel	WALDWISSE
GUERIN Max	RICHEMONT		

Sont excusés et ont donné procuration : M. Gilbert REISTROFFER à M. Jean-Paul WEBER ,Mme Armelle BUSSOTTO à M. Dominique MELI, M. Jean-Marie RITTER à M. Philippe NOLLER, M. Georges MUSCHIATI à M. Alain DUPE, M. Thierry CARRE à M. Daniel CHRISTNACKER, M. François ALBANE à Mme Elvire VILLARUBIA, M. Alain LEMAL à M. Louis DEROUALLE, M. René FELICI à M. Lucien PIOVANI, M. Mario MORENA à M. Marcel HUMBERT.

Sont excusés Mme Nicole CLOSSET, Mme Odile FRIEDMANN, M. René BREIT, M. Henri MULLER, M. Patrick WEITEN, M. Michel NADE, Mme Edith TALARCZYK, M. Jean-Michel MULLER, M. Roger TUSCH, M. Daniel PERLATI, M. Frédéric TOURRET, Mme Claude SCHORR.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE, Karine THIRY-OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 6 février 2009, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 15 en indiquant que le quorum est atteint.

Les procès-verbaux des séances du Comité Syndical du 29 mai 2008, et du 12 décembre 2008, dont un exemplaire a été adressé à chaque délégué, sont approuvés sans observation.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### 1) Compte Administratif 2008

Le compte administratif 2008 est présenté avant le budget primitif 2009 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1.253.423,00 EUR et les recettes à hauteur de 1.256.540,38 EUR. Il en résulte un solde annuel excédentaire de 3.117,38 EUR et un solde cumulé excédentaire de 19.332,43 EUR. Ces chiffres s'expliquent en grande partie par la comptabilisation, depuis 2006, des subventions versées aux communes, en dépenses d'investissement. Celles-ci représentent en effet 952.499,00 EUR pour ce qui concerne la redevance R2 et 300.924,00 EUR pour les subventions d'effacement de réseaux.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1.338.758,90 EUR et les recettes à 1.351.211,50 EUR, d'où un solde excédentaire de 12.452,60 EUR, qui porte l'excédent cumulé à 32.023,38 EUR. L'importance des recettes et dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par l'encaissement des redevances versées par le concessionnaire (1.351.211,50 EUR en recettes) et par l'amortissement des subventions versées aux communes (1.256.540,38 EUR en dépenses).

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte administratif, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le président quitte la séance et cède la parole à M. Daniel Christnacker. Après délibération, le Comité, hors la présence du Président, adopte à l'unanimité le compte administratif 2008 et le compte de gestion du Receveur Municipal dont les écritures concordent.

#### 2) Affectation du résultat 2008

M. le Président indique que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement s'est soldée en 2008 par un excédent de 12.452,60 EUR. Celui-ci s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un résultat cumulé excédentaire de :

$$19.570,78 + 12.452,60 = 32.023,38 \text{ EUR}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2008 par un excédent de 3.117,38 EUR qui s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un solde cumulé excédentaire de :

16.215,05 + 3.117,38 = 19.332,43 EUR

Les deux sections enregistrant un excédent cumulé, il est proposé de conserver ces excédents en recettes dans chacune des sections, soit 19.332,43 EUR sur le compte 001 résultat d'investissement reporté et 32.023,38 EUR sur le compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Le Comité syndical, après délibération décide à l'unanimité de conserver ces excédents dans chacune des sections, soit 19.332,43 EUR sur le compte 001 résultat d'investissement reporté et 32.023,38 EUR sur le compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

### 3) Budget Primitif 2009

M. le Président indique que le Budget primitif de l'exercice 2009 s'équilibre à hauteur de 1.618.023,38 EUR en section de fonctionnement et de 1.519.398,43 EUR en section d'investissement.

Il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement est financée principalement grâce aux recettes provenant de l'amortissement des subventions versées aux communes et à l'excédent antérieur reporté.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire qui font l'objet d'un amortissement immédiat.

La redevance R2 est inscrite en dépenses et recettes pour des montants supérieurs, par prudence, à ceux connus à ce jour, compte tenu des aléas qui subsistent encore quant au montant définitif de la subvention.

Les subventions pour effacement de réseaux sont évaluées désormais à hauteur de la contribution annuelle du concessionnaire.

Le Comité syndical voudra bien se prononcer sur le budget 2009, dont le détail est annexé au rapport.

Le Comité, après délibération adopte à l'unanimité le budget primitif 2009.

### 4) Redevance R2 2007

M. Edmond KIFFER, 2<sup>e</sup> Vice-Président indique que la redevance R2/2007 a été arrêtée, en collaboration avec le concessionnaire, à hauteur de 1.133.950,- EUR.

Les travaux subventionnés intègrent une participation forfaitaire, relative aux frais de maîtrise d'œuvre, de 6,5% des travaux. Conformément à la décision du comité syndical, la recette correspondante est partagée entre les communes (pour 2/3) et le syndicat (pour 1/3).

Il en résulte que la subvention reversée aux communes s'établit à **1.109.136,-** EUR.

Le tableau ci-après détaille commune par commune le montant de la subvention qui sera versée au cours de l'été 2009.

Le comité syndical voudra bien se prononcer sur la répartition de la redevance R2/2007, sachant que les montants indiqués sont encore sujets à modification puisque les chiffres relatifs à la population de la concession et du département au 31/12/2008 ne sont pas encore connus à ce jour.

Cet ajustement du montant des subventions n'aura qu'une incidence modeste sur les données présentées aujourd'hui. Un courrier de notification du montant définitivement attribué sera adressé aux communes dans les prochains mois.

Le comité est appelé :

- à valider cette répartition en arrêtant définitivement les dépenses retenues au titre de 2007,
- à confier au Président le soin d'actualiser la formule de calcul de la redevance dès que la population au 31/12/2008 sera connue.

Le Comité syndical valide à l'unanimité cette répartition en arrêtant définitivement les dépenses retenues au titre de 2007 et confie au Président le soin d'actualiser la formule de calcul de la redevance dès que la population au 31/12/2008 sera connue.

<b>Commune</b>	<b>Montant</b>
ABONCOURT	3 895
ALGRANGE	15 855
ANGEVILLERS	29
AUDUN-LE-TICHE	3 088
BASSE-HAM	105 854
BERTRANGE	67 311
BOULANGE	17 611
BOUSSE	10 653
BUDING	3 317
CONTZ LES BAINS	1 401
ELZANGE	213
FAMECK	29 082
FLORANGE	38 382
FONTOY	43 621
GRINDORFF	15 407
GUENANGE	45 440
HALSTROFF	513
HAVANGE	1 921
HAYANGE	3 309
HUNTING	1 725
ILLANGE	1 405
INGLANGE	9 199
KEDANGE-SUR-CANNER	1 408
KOENIGSMACKER	1 749
KNUTANGE	751
KUNTZIG	18 239
LAUNSTROFF	13 636
MALLING	1 784
MANOM	724
MERSCHWEILLER	12 089
METZERESCHE	6 720
MONNEREN	51
MONDELANGE	23 685
MONTENACH	1 161
MOYEUUVRE-GRANDE	15 469
NEUFCHEF	1 051
NILVANGE	10 630
OTTANGE	76 209
ODRENNE	185
RANGUEVAUX	1 495
REMELING	66
RICHEMONT	1 415
RITZING	5 295
ROSSELANGE	47 588
RURANGE-LES-THIONV.	22 923
RUSSANGE	19 409
SEREMANGE-ERZANGE	79
SIERCK-LES-BAINS	2 441
TERVILLE	38 102
THIONVILLE	167 420
TRESSANGE	26 193
VECKRING	9 180
VITRY-SUR-ORNE	22 141

WALDWEISTROFF	5 734
WALDWISSE	18 590
YUTZ	116 293
<b>TOTAL R2 2007</b>	<b>1 109 136</b>

5) Révision des indemnités des Vice-Présidents.

M. le Président indique que lors de l'installation du bureau, il avait proposé la création d'un troisième poste de Vice-Président en prenant l'engagement, en parfait accord avec les intéressés, que l'ensemble des indemnités ne dépasserait pas l'enveloppe financière ouverte au budget et calculée à l'époque avec deux Vice-Présidents (32.000 EUR).

Une erreur d'évaluation des indemnités individuelles des trois Vice-Présidents a eu pour effet de sous-estimer celles-ci.

C'est pourquoi il est proposé de rétablir, à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, les indemnités des trois Vice-Présidents à leur juste niveau, dans la limite de l'enveloppe initiale de 32.000,- EUR.

Ces indemnités passeraient ainsi de 406,77 EUR à 522,- EUR (brut mensuel).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2009.

Le comité syndical est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le Comité, après délibération adopte à l'unanimité cette proposition.

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 heures 30.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :

Le Président



**PROCES VERBAL**  
**de la séance du 14 mai 2009**

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
131	131	71	62	9

Etaient présents :

WEBER	Jean-Paul	Président	MEYER	Charles	3e assesseur
REISTROFFER	Gilbert	1er vice-président	DEROUALLE	Louis	4e assesseur
KIFFER	Edmond	2e vice-président	MARTIN	Jean-Eric	5e assesseur
CHRISTNACKER	Daniel	3e vice-président	VILLEMORTI	Marcel	6e assesseur
ZORDAN	Jean	2 <sup>e</sup> assesseur	KRIER	Roland	8e assesseur

Membres du Bureau :

Etaient présents :

Délégués titulaires

EVARD	Yannick	ABONCOURT	FOETZ	Marc	KLANG
NOAL	Frédéric	ALGRANGE	HANN	Patrick	LAUMESFELD
HENRY	Eric	ANGEVILLERS	COMPE	Patrick	LOMMERANGE
PIOVANO	Lucien	AUDUN-LE-TICHE	BAUER	Paul-André	LUTTANGE
PITUELLO	Henri	AUMETZ	KICHENBRAND	Michel	MANDEREN
GHAMO	Fernando	BASSE-HAM	CARRE	Thierry	MANOM
NOEL	Guy	BERTRANGE	LAMARLE	André	MONDELANGE
CAFFENNE	Henri	BERTRANGE	FELLAG	Jean-Marc	MONDELANGE
GIORGINI	Gérard	BOULANGE	SUMERA	Michel	MOYEUVE-GRANDE
FILLMANN	Alain	BOUSSE	SCHORR	Claude	NEUFCHEF
KOWALCZYK	Pierre	BOUSSE	HUMBERT	Marcel	NILVANGE
DIBENE	Nicolas	DISTROFF	STOCHMEL	Denis	OTTANGE
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	GAVAZZI	Angel	OTTANGE
EBERHART	Pascal	FAMECK	CHAUMIER	Claude Eric	LOUDRENNE
CORVISIER	Claude	FAMECK	LEIDIG	Armand	RETEL
PASQUALETTO	Roméo	FLORANGE	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-THONVILLE
SCHUTZ	Jean-Michel	GRINDORFF-BIZING	OSTER	Alain	SEREMANGE-ERZANGE
ALBANE	François	GUENANGE	TALARCZYK	Edith	TERVILLE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	LEMAL	Alain	TERVILLE
SOMMEN	Christian	HALSTROFF	RITTER	Jean-Marie	THONVILLE
DEL PIZZO	André	HAUTE-KONTZ	NOLLER	Philippe	THONVILLE
PHILIPPS	Angèle	HAYANGE	DELUY	Georges	THONVILLE
PERLATI	Daniel	ILLANGE	SWOL	Nathalie	THONVILLE
MARQUET	François	ILLANGE	PHILIPPE	Marie-Françoise	THONVILLE
WERNER	Camille	KEDANGE-SUR-CANNER	CAZALET	Alain	TRESSANGE
TOURRET	Frédéric	KERLING-LES-SIERCK	BECKER	Jean-Claude	WALDWEISTROFF

Délégués suppléants :

DEVAUX	Roger	AUDUN-LE-TICHE	GUERIN	Max	RICHEMONT
PICARD	Laure	LAUNSTROFF	LANDSGESELL	Rémy	VECKRING
WEHR	Denis	MERSCHWEILLER	DILLIER	Yves	YUTZ
HELD	Marcel	RANGUEVAUX	JOST	Xavier	YUTZ
GALGON	Mathieu	REMEILING			

Sont excusés et ont donné procuration : M. Dominique MELI à Mme Nathalie SWOL, M. Jean-Paul PARGNY à M. Philippe NOLLER, M. Georges MUSCHIATI à Mme Angèle PHILIPPS, M. Bernard GALLINA à M. Roger DEVAUX, Mme Marie-Rose HELMER à M. Jean-Michel MULLER, M. Lino GARDIN à M. Roméo PASQUALETTO, M. Didier ANSOUL à M.

Alain OSTER, M. Arsène WEYANT à M. Jean-Paul WEBER, M. Patrick WANT à M. Marcel VILLEMORTI, M. Gérard GEORGES à M. Edmond KIFFER.

Sont excusés : M. Patrick WEITEN, M. Mario MORENA, Mme Odile FRIEDMANN, M. Alain PHILIPPS, M. Sébastien SCHOSSELER, M. Henri MULLER, Mme Laurette PRATI, M. Jean-François ADAM, M. René BREIT, M. Roger TUSCH, Mme Marguerite MATHIS, M. Michel FILBING, M. Jean-Paul WEILER, M. Antonio BRUZZESE, Mme Michèle HENNEQUIN, Mme Adelina SUPPI, M. Laurent RIEFFEL, M. Roger GUBERNATOR, M. Patrick HIPPERT.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE, Karine THIRY-OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 28 mai 2009, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 10 en indiquant que le quorum est atteint. Il propose en application de l'article 16 du règlement intérieur de rajouter un point à l'ordre du jour, l'urgence justifiant une délibération immédiate.

Le Comité à l'unanimité accepte l'inscription à l'ordre du jour du point supplémentaire relatif à la signature d'une convention avec EDF en vue de la suppression des postes « Cabine Haute ».

Les procès-verbaux des séances du Comité Syndical du 29 mai 2008, du 12 décembre 2008, ainsi que du 5 février 2009 dont un exemplaire a été adressé à chaque délégué, sont approuvés sans observation.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### 1) Redevance R2 2007

M. Edmond KIFFER, 2e Vice-Président indique que la redevance R2/2007 a été arrêtée définitivement après actualisation de la formule de calcul.

Il en résulte que la subvention reversée aux communes s'établit à 1.109.579,- €

Le tableau ci-joint détaille commune par commune le montant de cette subvention qui sera versée au cours de l'été 2009.

Un courrier de notification du montant définitivement attribué sera adressé aux communes dans les prochains mois.

<b>Commune</b>	<b>R2/2007</b>
ABONCOURT	3 896
ALGRANGE	15 861
ANGEVILLERS	29
AUDUN-LE-TICHE	3 090
BASSE-HAM	105 896
BERTRANGE	67 337
BOULANGE	17 618
BOUSSE	10 657
BUDING	3 318
CONTZ LES BAINS	1 401
ELZANGE	214
FAMECK	29 094
FLORANGE	38 397
FONTOY	43 638
GRINDORFF	15 413
GUENANGE	45 458
HALSTROFF	513

HAVANGE	1 922
HAYANGE	3 310
HUNTING	1 726
ILLANGE	1 405
INGLANGE	9 203
KEDANGE-SUR-CANNER	1 409
KNUTANGE	752
KOENIGSMACKER	1 750
KUNTZIG	18 247
LAUNSTROFF	13 642
MALLING	1 785
MANOM	725
MERSCHWEILLER	12 094
METZERESCHE	6 723
MONDELANGE	23 695
MONNEREN	51
MONTENACH	1 162
MOYEUVRE-GRANDE	15 475
NEUFCHÉF	1 051
NILVANGE	10 634
OTTANGE	76 239
ODRENNE	185
RANGUEVAUX	1 495
REMELING	66
RICHEMONT	1 416
RITZING	5 297
ROSSELANGE	47 607
RURANGE-LES-THIONV.	22 932
RUSSANGE	19 417
SEREMANGE-ERZANGE	79
SIERCK-LES-BAINS	2 442
TERVILLE	38 117
THIONVILLE	167 487
TRESSANGE	26 203
VECKRING	9 184
VITRY-SUR-ORNE	22 150
WALDWEISTROFF	5 736
WALDWISSE	18 597
YUTZ	116 339
<b>TOTAL :</b>	<b>1 109 579</b>

Le comité syndical valide à l'unanimité la répartition de la R2 2007 en arrêtant définitivement les dépenses retenues au titre de 2007.

2) Programme d'effacement de réseaux 2009

M. Gilbert REISTROFFER, 1<sup>er</sup> Vice-Président indique que ce rapport a pour objet de définir l'attribution des subventions d'effacement de réseaux basse tension pour l'exercice 2009.

## **1- LE CONTEXTE**

Il s'agit de la dernière année de la convention 2007/2009 avec EDF. Le programme devra tenir compte d'une situation peu rencontrée depuis l'existence du SISCODIPE : les demandes de subventions sont largement supérieures à l'enveloppe allouée par EDF ;

M. Reistroffer rappelle que celle-ci s'élève à : 305.000,- € pour les crédits 2009 auxquels s'ajoutent les reports 2007 (90,- €) et 2008 (4.076,- €). Globalement, le Comité devra donc se prononcer sur l'affectation d'une enveloppe de 309.166,- €.

Dernière particularité du contexte de ce programme 2009 : la situation de la commune de Grindorff-Bizing pour son opération rue Principale. Le dossier Annexe B ayant été égaré et non pris en compte au titre du programme 2008, il est proposé de le rendre prioritaire pour 2009 avec un subventionnement de 40 %.

Cette opération, justifiée à hauteur de 45.216,- € de dépenses, pourrait dans ce cas bénéficier d'une subvention de 18.086,- €.

Le crédit disponible affectable pour 2009 serait alors de 291.080,- €.

## **2- PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'ENVELOPPE RESTANTE**

M. Reistroffer indique qu'il convient de préciser au préalable que les justificatifs reçus (moins Grindorff) entraîneraient le versement d'une subvention de 810.489,- €, montant fort supérieur aux engagements d'EDF.

Dans ces conditions, et après avoir examiné un très grand nombre d'hypothèses d'attribution, le bureau du SISCODIPE, réuni le 20 avril dernier a estimé que la méthode d'attribution des subventions la plus équitable et la plus solidaire serait :

- de prendre en compte toutes les opérations,
- d'ajuster le taux de subventionnement en fonction du crédit disponible.

Cette proposition conduit à subventionner les opérations à hauteur de 14,6187 %.

M. Reistroffer rappelle à toutes fins utiles, que :

- cette modulation du taux est permise par la convention qui lie le SISCODIPE à EDF au titre de l'article 8.
- La subvention R2 augmente quand le taux d'intervention de l'article 8 diminue, ce qui peut permettre une atténuation partielle de la réduction du taux de subvention de l'opération d'effacement.

Compte tenu de tous les éléments évoqués ci-avant, les subventions d'effacement 2009 seraient les suivantes :

<b>Commune</b>	<b>Opération</b>	<b>dépense subventionnable HT</b>	<b>Subvention versée</b>
<b>Audun le Tiche</b>	Rue Pierre Semard et Rue Denis Papin	<b>193 143</b>	<b>28 235</b>
<b>Audun le Tiche</b>	Rues de la Moselle, Meuse et de l'Orne rue Privée	<b>132 125</b>	<b>19 315</b>
<b>Basse Ham</b>	Avenue de Nieppe (tronçon gare cimetièrre, rue du chemin de fer rue des Prés	<b>379 539</b>	<b>55 483</b>
<b>Boulange</b>	Rue de la Mine	<b>147 182</b>	<b>21 516</b>
<b>Florange</b>	Rue Nationale-Carrefour Descartes	<b>37 898</b>	<b>5 540</b>
<b>Manom</b>	rue du Cimetière	<b>16 279</b>	<b>2 381</b>
<b>Moyeuvre-Grande</b>	Cité du Thrémont	<b>319 765</b>	<b>46 745</b>
<b>Ottange</b>	Rue de la Pentecote	<b>59 731</b>	<b>8 732</b>
<b>Ottange</b>	Rues de la Paix, Liberté, Place de la Fraternité	<b>123 583</b>	<b>18 066</b>
<b>Rosselange</b>	CENTRE Ville tranche 3	<b>75 816</b>	<b>11 083</b>
<b>Thionville</b>	Rue Paul Albert	<b>60 816</b>	<b>8 890</b>
<b>Yutz</b>	Rues de Bordeaux, d'Ellerange et Franklin	<b>78 039</b>	<b>11 408</b>
<b>Yutz</b>	Rues des Bois et de la Liberté	<b>156 053</b>	<b>22 813</b>
<b>Bousse</b>	Rue Neuve	<b>36 865</b>	<b>5 389</b>
<b>Grindorff Bizing</b>	Rue Principale	<b>45 216</b>	<b>18 086</b>
<b>Inglange</b>	Hastroff	<b>76 719</b>	<b>11 215</b>
<b>Metzervisse</b>	Traversée du Village - tranche 2	<b>23 073</b>	<b>3 374</b>
<b>Richemont</b>	Grand'Rue	<b>74 529</b>	<b>10 895</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>2 036 371</b>	<b>309 166</b>

Le comité syndical adopte à l'unanimité le programme d'effacement de réseaux correspondant à l'exercice 2009 présenté ci-dessus.

### 3) Convention EDF « Cabine Haute »

M. le Président indique que ce rapport a pour objet d'autoriser le Président à signer une convention avec EDF en vue de la suppression jusqu'en 2024, des postes « Cabine Haute ».  
En partenariat avec EDF, ces postes seront supprimés à raison de deux par an.

Le Comité adopte à l'unanimité la proposition de convention et autorise le Président à la signer.

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 heures 30.

### OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :  
Le Président



**PROCES VERBAL**  
**de la séance du 16 décembre 2009**

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont suppléants
131	131	66	58	8

Etaient présents :

WEBER	Jean-Paul	Président	MEYER	Charles	3e assesseur
REISTROFFER	Gilbert	1er vice-président	VILLEMORTI	Marcel	6e assesseur
KIFFER	Edmond	2e vice-président	WANT	Patrick	7e assesseur
CHRISTNACKER	Daniel	3e vice-président	KRIER	Roland	8e assesseur
GEORGES	Gérard	1 <sup>er</sup> assesseur			

Membres du Bureau :

Etaient présents :

Délégués titulaires

EVARD	Yannick	ABONCOURT	BAYARD	Richard	MALLING
NOAL	Frédéric	ALGRANGE	KICHENBRAND	Michel	MANDEREN
FELICI	René	AUDUN-LE-TICHE	LAUNAY	Francis	METZERESCHE
PIOVANO	Lucien	AUDUN-LE-TICHE	FELLAG	Jean-Marc	MONDELANGE
NOEL	Guy	BERTRANGE	HERDER	Philippe	MONNEREN
CAFFENNE	Henri	BERTRANGE	TINNES	Jean-Paul	MONTENACH
GIORGINI	Gérard	BOULANGE	FRIEDMANN	Odile	NILVANGE
FILLMANN	Alain	BOUSSE	HUMBERT	Marcel	NILVANGE
SCHLINCKER	Bernard	BUDING	STOCHMEL	Denis	OTTANGE
DIBENE	Nicolas	DISTROFF	GAVAZZI	Angel	OTTANGE
SCHARFF	Jean-Claude	ELZANGE	CHAUMIER	Claude Eric	LOUDRENE
PASQUALETTO	Roméo	FLORANGE	BORDONNE	Marie-Pierre	REMLING
GARDIN	Lino	FLORANGE	WEILER	Jean-Paul	ROSSELANGE
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	BRUZZESE	Antonio	ROSSELANGE
BLOT-KOEPPERS	Rudy	HAVANGE	MULLER	Jean-Michel	RURANGE-LES-THIONVILLE
PHILIPPS	Angèle	HAYANGE	ANORMY	Bernard	STUCKANGE
GUBERNATOR	Roger	HOMBOURG-BUDANGE	LEMAL	Alain	TERVILLE
SCHWEITZER	Jean-Marc	HUNTING	SWOL	Nathalie	THIONVILLE
MARQUET	François	ILLANGE	PHILIPPE	Marie-Françoise	THIONVILLE
DEGENEVE	Denis	KIRSCH-LES-SIERCK	CAZALET	Alain	TRESSANGE
FOETZ	Marc	KLANG	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
SALMON	Jean-Claude	KOENIGSMACKER	FILBING	Michel	VITRY-SUR-ORNE
COMPE	Patrick	LOMMERANGE	BECKER	Jean-Claude	WALDWEISTROFF

Délégués suppléants :

AZEB	Brahim	KEMPLICH	GUERIN	Max	RICHEMONT
VECRIN	Patrick	KUNTZIG	OMHOVER	Christophe	RURANGE-LES-THIONVILLE
PICARD	Laure	LAUNSTROFF	LANDSGESELL	Rémy	VECKRING
WEHR	Denis	MERSCHWEILLER	THIRIA	Jean-Michel	WALDWISSE

Sont excusés et ont donné procuration : M. Robert BOUZENDORFFER à M. Michel KICHENBRAND, M. Sébastien SCHOSSELER à M. Jean-Paul WEBER, M. Alain PHILIPPS à M. Roméo PASQUALETTO, M. Jean-François ADAM à M. Lino GARDIN, M. Gérard D'AMBROSIO à Mme Angèle PHILIPPS, M. Louis DEROUALLE à M. Alain LEMAL, M. Pierre KOWALCZYK à M. Alain FILLMANN, M. Mario MORENA à M. Marcel HUMBERT, M. Alain MULLER à M. Charles MEYER  
Sont excusés : M. Patrick WEITEN, M. Philippe SLENDZAK, M. Marc HOVER, M. Georges MUSCHIATI, Mme Laurette PRATI, M. Roger TUSCH, M. Claude CORVISIER, M. Daniel PERLATI, M. Michel NADE, M. René BREIT, Mme Marie-

Rose HELMER, M. Michel MENEGOZ, M. Bernard GALLINA, M. François ALBANE, Mme Elvire VILLARRUBIA, Monsieur Marcel HELD, M. Jean ZORDAN, M. Camille WERNER.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE, Karine THIRY-OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 31 décembre 2009, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 10 en indiquant que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de séance du Comité Syndical du 14 mai 2009, dont un exemplaire a été adressé à chaque délégué, est approuvé sans observation.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

#### 1) Rapport de contrôle du concessionnaire

M. le Président cède la parole à M. Roustan, agent du syndicat chargé du contrôle du concessionnaire, pour la présentation de son rapport.

M. Roustan rappelle qu'il incombe au syndicat d'assurer le suivi du contrat de concession qui le lie à ERDF pour une période de 30 ans. La dénomination même du syndicat "SISCODIPE - syndicat intercommunal de suivi de la concession de distribution publique d'électricité" rappelle qu'il s'agit là de notre rôle principal et démontre l'importance de cette mission, gage d'un service à l'utilisateur de qualité.

Comme chaque année à pareille époque, M. Roustan indique qu'il lui appartient, en qualité d'agent du syndicat chargé du contrôle du concessionnaire, de présenter aux délégués communaux un rapport que la Loi nous impose de produire, pour garantir la bonne exécution des engagements figurant dans la convention de concession signée en 1994.

Ce contrôle est établi à partir de plusieurs sources, parmi lesquelles figurent évidemment le rapport d'activité que le concessionnaire doit rédiger chaque année, et qui a été présenté au bureau syndical en juillet dernier, ainsi que des analyses et questionnements produits par l'administration du syndicat.

M. Roustan indique que le document qui a été communiqué et qui va être commenté porte sur l'exercice 2008, dernier exercice connu.

Il commence par présenter une description générale de la concession, qui s'appuie sur les chiffres clés indiqués dans le rapport, ainsi que sur quelques ratios destinés à compléter notre information.

Depuis 2002, le syndicat compte 80 communes adhérentes, ce qui représente 212.702 habitants.

La longueur du réseau basse tension concédé est de 1267 km, celle du réseau moyenne tension s'établit à 992 km, soit un réseau total de 2259 km. Sa longueur a progressé de 0,8 % depuis l'année précédente, ce qui correspond à une évolution modeste par rapport à l'année 2007, dans la continuité des chiffres recensés depuis 2005. Le tableau page 4, nous rappelle que la moyenne des années précédentes s'établissait autour de 1,5 % à 2%. Il semble donc qu'une tendance se dessine depuis 2005 avec un développement plus faible des réseaux. Si on y accorde un peu plus d'attention, on relèvera que ce sont les réseaux souterrains qui progressent (environ +2,3% pour la BT et +0,7% pour la moyenne tension), alors que les réseaux aériens continuent à régresser. Sur le réseau moyenne tension, le souterrain l'emporte depuis 2001 sur l'aérien. En 2008, le réseau souterrain moyenne tension représente 58,3% du linéaire. En basse tension, le réseau souterrain a passé pour la première fois en 2006 le cap des 50 % (il atteint aujourd'hui 53,1%).

Le nombre de clients, tous tarifs réglementés confondus, s'élève à 100.466. Il régresse depuis 2007, alors que par le passé l'évolution annuelle était presque toujours supérieure à 1%. 2008 a donc constaté une diminution de 2,9% du nombre de clients relevant des tarifs réglementés. En cumul depuis l'ouverture du marché, 7593 clients ont fait jouer la concurrence et sont sortis du régime réglementé. Une analyse détaillée démontre que c'est la clientèle tarif bleu qui est à l'origine de cette diminution avec la perte de 3061 clients en 2008 (3,0%). Il faut rappeler à ce propos que la clientèle "tarif bleu" n'a accès à la concurrence que depuis juillet 2007. L'année 2008 est donc la première année pleine en matière d'ouverture du marché.

La clientèle tarif jaune progresse (+5,5%) alors que la clientèle tarif vert (industrie) enregistre, comme ces dernières années, une diminution (-1,0% en 2008).

Comme l'indiquait le Président dans son avant-propos, nous étions impatients de connaître ce taux de d'évasion vers le secteur libéralisé, après une année de plein exercice. Le constat que l'on peut faire aujourd'hui traduit un relativement faible transfert vers le régime concurrentiel puisque ce n'est que 7,0% de la clientèle totale qui a

abandonné les tarifs réglementés. Les clients particuliers n'ont donc pas massivement fait jouer la concurrence en 2008, comme on pouvait s'en inquiéter l'an dernier.

L'énergie vendue est en progression sensible après une année de baisse en 2007 : +11,8% en 2008. Après la clémence de l'hiver 2007, c'est la rigueur climatique de 2008 qui expliquerait cette augmentation importante. Les recettes en résultant progressent globalement de 5,0 %. Cette évolution s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation de la quantité d'énergie vendue, de l'augmentation des tarifs (+2,0 % en août 2008 après les 1,1 % d'août 2007) et des mesures d'économie mises en oeuvre par les consommateurs (optimisation des heures creuses par exemple).

La deuxième partie de ce rapport concerne la qualité des fournitures d'énergie qui mérite une attention particulière car elle touche directement le consommateur. On relèvera par exemple que 96,8 % des clients bénéficient d'une électricité conforme aux seuils contractuels de tension ( 230 Volts, avec une variation possible entre 207 et 244 Volts). Le taux de mauvaise alimentation reste donc très faible : on évalue en effet à 345 le nombre de clients qui subissent un écart supérieur à 3% par rapport à la tension admissible.

Les temps moyens de coupure s'établissent en 2008 à 94 minutes par an, dont 84 pour les coupures sur incidents. Il s'agit du plus mauvais résultat depuis que le syndicat existe. Même 2006, impacté par l'incident européen du 4 novembre 2006, où plus de 50.000 clients avaient été coupés pendant un temps relativement long, n'a pas connu pareil résultat. Plusieurs incidents majeurs, dont celui du 9 décembre, sont cités comme explication par le concessionnaire, ainsi que les travaux sur les postes transformateurs pour la résorption des installations polluées par les PCB (polychlorobiphényles). On relèvera cependant que ce n'est pas le temps de coupure pour travaux (10 mn) qui impacte beaucoup le mauvais résultat enregistré. Ce temps de coupure nous ramène pour la première fois au niveau du ratio national qui s'établit à 94 mn. Il n'est donc pas catastrophique, mais doit nous inciter à la vigilance dans les années à venir, pour nous assurer que ce mauvais résultat 2008 n'est que conjoncturel et non pas lié à une régression de la qualité des réseaux ou de leur entretien.

La satisfaction des usagers est un souci permanent pour le concessionnaire et mérite une attention particulière de la part de l'autorité concédante. Elle est appréciée au travers d'enquêtes menées par ERDF. On ne peut que regretter la perte de qualité des informations fournies, qui au fil du temps se réduisent sans cesse : changement de modalités d'évaluation, modification de périmètre de recensement, et, en 2008, prise en compte de la séparation Fournisseur/Distributeur... Ces évolutions viennent régulièrement perturber l'analyse, au point que l'on peut s'interroger sur l'opportunité pour le syndicat de mener sa propre enquête de satisfaction, auprès des communes membres, voire même auprès d'un échantillon de la population, tant domestique que professionnelle.

En 2008, on constate que 83,3 % de la clientèle domestique est assez ou très satisfaite des prestations du concessionnaire, commercialisateur d'électricité (ce sont ici les activités d'accueil et de service qui sont évaluées). Le taux de satisfaction s'élève à 91,1 % lorsqu'il s'agit d'apprécier la qualité des services du distributeur ERDF et donc de son réseau. La clientèle collectivités locales affiche un résultat qui est même supérieur (92,8 % pour le centre de Thionville).

L'intégration des ouvrages dans l'environnement est une des missions les plus connues du syndicat et fait l'objet de la quatrième partie de ce rapport. Elle repose en fait sur deux aspects : les travaux réalisés directement par le concessionnaire, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et les travaux réalisés par les communes avec une subvention de 40 % versée par le syndicat.

Les travaux réalisés directement par le concessionnaire doivent, aux termes de la convention de concession, utiliser une technique discrète dans trois cas : dans un rayon de 500 m autour des monuments historiques, pour 70 % de la longueur construite en agglomération, et pour 30 % de la longueur construite hors agglomération. Ces clauses sont en général largement respectées par le concessionnaire, qui enfouit 88 % des travaux neufs qu'il réalise en agglomération (78 % hors agglomération). On relèvera malgré tout que ces ratios sont parmi les moins bons, recensés ces dernières années. Ces travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire portent sur 22 km de lignes nouvelles, dont plus de 15 km concernent des extensions de réseaux. Le coût total de ces travaux s'établit à un peu plus de 1,7 millions d'euros. On constate au terme de l'exercice 2008, que les travaux réalisés par le concessionnaire en maîtrise d'ouvrage directe restent depuis 2005 à un niveau bien inférieur à celui du début des années 2000 (à peu près de moitié).

Les travaux réalisés par les communes et subventionnés par le syndicat concernaient en 2008 la deuxième année de l'enveloppe financière triennale de 915.000 euros. Grâce à la mise en oeuvre d'un nouveau règlement d'attribution des subventions d'effacement de réseaux, 2007 a permis la consommation intégrale et dans un temps record des 305.000 euros octroyés pour cet exercice par le concessionnaire. L'année 2008 a permis d'atteindre le même résultat, dans une conjoncture plus simple, puisque toutes les communes qui ont présenté un dossier ont pu être subventionnées au taux maximum de 40 %. Treize opérations ont été retenues, pour un volume total de subvention de 300.924 euros. Je vous renvoie à la page 27 du rapport pour obtenir la liste des opérations financées.

Le programme d'effacement de réseaux me permet de faire la transition et d'introduire la cinquième et dernière partie de ce rapport, consacrée aux aspects financiers du contrôle.

Les subventions versées aux communes sont parmi les principales dépenses du syndicat. Elles sont financées par des redevances versées par le concessionnaire. La première de ces redevances est intitulée "R1" et correspond à la redevance de fonctionnement qui permet au syndicat d'exister sans aucune contribution des communes membres. Elle s'est élevée en 2008 à 76.761 euros ce qui correspond à une progression satisfaisante de 2,9 %.

Les subventions d'investissement ont pour leur part vocation à être reversées aux communes. Il s'agit de la redevance "R2" qui subventionne automatiquement les travaux réalisés par les communes en matière d'éclairage public (avec un taux d'environ 11%) et sur le réseau concédé (qu'il s'agisse d'extension, de renforcement ou d'effacement de réseaux), le taux étant dans ce cas d'environ 27% de la charge résiduelle supportée par la commune.

Cette redevance "R2" s'est élevée à 973.526 euros en 2008, ce qui correspond à un des plus haut niveau obtenu à ce jour. Depuis l'origine du SISCODIPE, la redevance "R2" a permis le versement de près de 6,8 Meuros aux communes membres. Elle connaît une forte progression ces dernières années, ce qui témoigne de l'intérêt que lui portent les communes.

La seconde subvention d'investissement concerne l'effacement de réseaux, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Elle fonctionne sur dépôt d'un dossier auprès du syndicat, qui attribue une subvention dans le cadre d'une enveloppe annuelle de 305.000 euros. Le taux de subvention peut depuis 2007 être modulé par le comité syndical, avec un taux plafond de 40%.

Quelques mots doivent enfin être consacrés à la valorisation de la concession et à son résultat d'exploitation : Mesurer la "rentabilité" de la concession a toujours été une tâche difficile puisqu'EDF doit présenter une comptabilité nationale et se trouve par conséquent dispensée de tenir un compte d'exploitation par concession. La Loi du 10 février 2000 qui a imposé au concessionnaire de dissocier comptablement l'activité d'acheminement de l'énergie a rajouté encore à la difficulté. Un effort a cependant été apporté pour tenter de présenter un chiffrage simplifié des principaux produits et charges d'exploitation. Il en résulte, à l'échelle du centre de distribution, un déficit de 2,5 millions d'euros, alors qu'il était excédentaire de plus de 4 millions d'euros en 2003. Ces chiffres sont difficilement interprétables, compte tenu de modifications régulières dans l'organisation du concessionnaire et de la mutualisation des moyens dont il dispose, qui faussent l'appréciation. Ils n'en demeurent pas moins des indicateurs qui doivent nous inciter à la vigilance pour les années à venir.

La valorisation de la concession, enfin, fixe la valeur brute comptable à 138,5 millions d'euros, dont 38% est amortie.

M. Roustan indique que ces descriptions successives l'amènent, en guise de conclusion, à rappeler l'importance de notre rôle de contrôleur et notre vocation à être le garant de la qualité du service public concédé. Il nous appartient donc d'être vigilant sur l'évolution des prestations du concessionnaire, mais aussi sur le devenir de notre concession, dans le contexte actuel où de nombreuses réformes sont en gestation, qui inévitablement auront un impact sur le syndicat et les communes membres : réforme de la facturation des raccordements électriques, révision de la taxe sur l'électricité ou encore réforme des territoires.

Le Comité prend acte du rapport de contrôle de l'exercice 2008.

## 2) Débat d'orientation budgétaire

En application des articles 11 et 15 de la Loi "Administration Territoriale de la République" du 6 février 1992, les communes et établissements publics de coopération intercommunale doivent procéder dans les deux mois précédant le vote de leur budget primitif à un Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour notre Syndicat, dont le rôle principal consiste à contrôler le concessionnaire et à redistribuer aux communes associées les redevances d'investissement versées par E.D.F., le D.O.B. ne présente pas un grand intérêt. Aucune politique n'est à définir en matière fiscale, ni en matière d'investissement ou d'emprunt, il se limite donc à l'expression de grands principes de fonctionnement, tels que :

- le contrôle des activités du concessionnaire et la négociation des redevances les plus intéressantes pour les communes membres.
- la définition de règles objectives pour la redistribution des crédits d'investissement.
- l'incitation à la planification des projets dans le but d'optimiser les concours financiers.
- le traitement rapide des dossiers de subvention déposés par les communes.

Le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires relatives à l'exercice 2010.

3) Information sur la Redevance R2

M. Edmond KIFFER, 2<sup>e</sup> vice-président indique que la redevance R2 2008 ne peut être à ce jour arrêtée ; en effet, les montants indiqués sont encore sujets à modification puisque les chiffres relatifs à la population de la concession et du département au 31/12/2008 ne sont pas encore connus à ce jour et quelques opérations restent toutefois à valider par le concessionnaire ;

Le montant total de la R2 2008 avoisinera globalement 671.485,- euros. Il sera soumis dans un rapport définitif au Comité de février 2010, en espérant que la population définitive soit connue à ce moment là.

Le Comité syndical prend acte de cette information à caractère provisoire.

4) Avenant à la convention de concession

M. le Président informe l'assemblée sur la teneur des négociations qu'il a entreprises avec le concessionnaire au sujet de renouvellement de l'avenant signé en 2006 pour déterminer le montant et les modalités de versement de l'enveloppe financière consacrée à l'effacement des réseaux sur la période 2007-2009.

Le concessionnaire propose de majorer l'enveloppe financière annuelle en la portant de 305.000 à 310.000 euros.

La part non consommée de cette participation annuelle au titre de 2010 pourra être reportée sur 2011, dans la limite de 20 % de cette contribution annuelle.

Le concessionnaire propose également que cet engagement soit exceptionnellement limité à un an au lieu de trois, compte tenu de négociations en cours avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

En l'absence de ce cadrage national en 2010, l'engagement sur le volume de la participation d'ERDF sera alors reconduit pour 2011, à savoir 310.000,- €.

Le Comité, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Président à notifier au concessionnaire l'accord du syndicat.

5) Récupération de la TVA sur les travaux d'effacement de réseaux

Le comité est informé des modalités de récupération de la TVA auprès du concessionnaire, dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux, où l'intervention du FCTVA n'est plus autorisée.

Celles-ci peuvent se résumer de la manière suivante :

- la commune établit l'attestation de TVA, la fait viser par le percepteur et l'envoie à ERDF 26, rue de Verdun 57100 Thionville, à l'attention de Madame Sophie Wiatrack.
- ERDF accuse réception de l'attestation auprès de la commune,
- Après validation de l'attestation, ERDF fait connaître à la commune le montant du remboursement, avant le 15 du mois suivant, celui du dépôt de la déclaration de TVA,
- ERDF informe la commune que ses services comptables adresseront à la Perception un chèque bancaire dont le montant représente le produit de la TVA récupérée pour le compte de la commune, avant la fin du troisième mois suivant celui de la déclaration de TVA ;

Une information complémentaire sera faite auprès des communes dans une prochaine Lettre d'information du Siscodipe « Info Sisco ».

6) Divers

Comme demandé en séance par certains délégués, les références des interlocuteurs ERDF sont les suivantes :

- a. Mme Sophie WIATRACK – responsable pôle collectivités locales –  
26, rue de Verdun  
57125 THIONVILLE  
tél. 03 82 55 51 76  
Mobile : 06 60 65 83 35
  
- b. M. Christian CANCELLOTTI – Interlocuteur de proximité  
26, rue de Verdun  
57125 THIONVILLE  
tél. 03 82 55 53 43  
Mobile : 06 23 60 35 16

M. le Président, ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 20 heures.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :  
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Deba', written in a cursive style.